

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

#### **Décision n° N 2018-18 du 20 juin 2018 portant nomination de pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1830578S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1223-1, L. 5124-9-1, L. 5124-4, R. 5124-28-1 et R. 5124-30;

Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;

Vu les décisions n° 2017-10 du 23 mars 2017, n° 2017-12 du 27 juin 2017, n° 2017-22 du 18 septembre 2017 et n° 2017-59 du 22 décembre 2017 portant nomination de pharmacien responsable intérimaire à l'Établissement français du sang et renouvellement à ce poste,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Sophie Derenne est nommée pharmacien responsable intérimaire de l'Établissement français du sang à compter du 20 juin 2018 et jusqu'au 30 septembre 2018 inclus.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité et sera notifiée au directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 20 juin 2018.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS